Municipalité de Saint-Louis

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

AVIS Est par les présentes donné par la soussignée, Joscelyne Charbonneau, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Louis **QUE** :

Le sommaire du rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Louis devant servir pour l'année 2025, pour la deuxième année du rôle triennal 2024-2025-2026, a été déposé à mon bureau situé au 750, rue Saint-Joseph à Saint-Louis le 13 septembre 2024.

Toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit aux heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Conformément aux dispositions de Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q.c.F-2-1), toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer auprès de la MRC des Maskoutains, organisme responsable de l'évaluation, une demande de révision en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la Loi sur la fiscalité municipale.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

1. La demande de révision doit être faite sur le formulaire prescrit à cette fin;
2. La demande doit être déposée au bureau de la MRC des Maskoutains, situé au 3271, boulevard Laframboise, bureau 200 (entrée à l'arrière du bâtiment) Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4Z6 ou y être envoyée par courrier recommandé;
3. La demande de révision peut être déposée ou envoyée avant le 1er mai 2025 et être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement adopté par la MRC des Maskoutains.

Dans le cas où le dépôt de la demande est effectué par l'envoi du formulaire dûment rempli, par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Saint-Louis, ce 16e jour du mois de septembre 2024.

Joscelyne Charbonneau
Directrice générale et greffière-trésorière